



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE
Numéro du produit	12823
Synonymes; marques commerciales	XYLENE / BUTYL ACETATE 50/50 & 60/40, MX-THINNER ATLAS COPCO, MX-THINNER, MX-UNIVERSAL REDUCER UR5012, ML-THINNER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	chimique
--------------------------	----------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar 17, Av Louison Bobet 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS France +33 (0)1 49 74 80 80 (FAX) +33 (0)1 49 74 81 11 sds@univar.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'Urgence (en dehors des heures ouvrées)	SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	12823

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

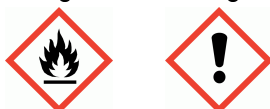
Classification (CE N°1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R20/21. Xi;R38. R10.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P240 Mise à la terre/ liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	ACÉTATE DE N-BUTYLE, XYLÈNE, ETHYLBENZÈNE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACÉTATE DE N-BUTYLE		30-60%
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336	R66, R10, R67	

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

XYLÈNE		30-60%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 3 - H226		Xn; R20/21. Xi; R38. R10
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		
STOT RE 2 - H373		
Asp. Tox. 1 - H304		
ETHYLBENZÈNE		10-30%
Numéro CAS: 100-41-4	Numéro CE: 202-849-4	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225		F; R11. Xn; R65, R20, R48/20/21/22. Xi; R36/37/38
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		
STOT RE 2 - H373		
Asp. Tox. 1 - H304		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eliminer toute source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 150 ppm 710 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

XYLÈNE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

ETHYLBENZÈNE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 88,4 mg/m³

* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 960 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 960 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 480 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 480 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 859.7 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 859.7 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 102.34 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 102.34 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 0.18 mg/l - Eau de mer; 0.018 mg/l - rejet intermittent; 0.36 mg/l - STP; 35.6 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.981 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0981 mg/kg - Sol; 0.0903 mg/kg

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

DNEL	<p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³</p> <p>Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour</p>
PNEC	<p>- Eau douce; 0.327 mg/l</p> <p>- Eau de mer; 0.327 mg/l</p> <p>- rejet intermittent; 0.327 mg/l</p> <p>- Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l</p> <p>- Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg</p> <p>- Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg</p> <p>- Sol; 2.31 mg/kg</p>

ETHYLBENZÈNE (CAS: 100-41-4)

DNEL	<p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 293 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15 mg/m³</p> <p>Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour</p>
PNEC	<p>- Eau douce; 0.1 mg/l</p> <p>- Eau de mer; 0.01 mg/l</p> <p>- rejet intermittent; 0.1 mg/l</p> <p>- Station d'épuration des eaux usées; 9.6 mg/l</p> <p>- Sédiments (eau douce); 13.7 mg/kg</p> <p>- Sédiments (eau de mer); 1.37 mg/kg</p> <p>- Sol; 2.68 mg/kg</p>

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Fruitée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	98°C @
Point d'éclair	27°C (Vase clos Pensky Martins).
Densité relative	0.876 @ °C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
--------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
------------------------	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes des substances suivantes: Carbone.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	2 933,33
---------------------	----------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	9 009,01
--------------------------	----------

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	22,02
-------------------------------	-------

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	3,0
--	-----

Inhalation	Nocif par inhalation.
------------	-----------------------

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

Ingestion	L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Informations toxicologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 10 760,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 423

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 14 112,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

Inhalation

Les vapeurs irritent le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nausées, vomissements.

Contact cutané

Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

XYLÈNE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

ETA inhalation 1,5
(poussières/brouillards
mg/l)

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Inhalation Nocif par inhalation. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

Ingestion Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Organes cibles Peau Système respiratoire, poumons

ETHYLBENZÈNE

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

ETHYLBENZÈNE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 18 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow) OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 44 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 647.7 mg/l,

XYLÈNE

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 2-11 (Roccus saxatilis); 13,5 (Lepomis macrochirus); 21,0 (Phimepales promelas) mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 1-5 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 hours: 3-5 (Selenastrum sp.) mg/l, algues

ETHYLBENZÈNE

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 12.1 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 1.8 - 2.4 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 hours: 438 mg/l, algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	Eau - Degradation (%) 83: 28 jours

XYLÈNE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

ETHYLBENZÈNE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : 2.3

XYLÈNE

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage : 2.77 - 3.15

ETHYLBENZÈNE

Coefficient de partage : 3.5

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Mobilité Pas de données disponibles.

Tension de surface 61.3 mN/m @ 20°C OECD 115

XYLÈNE

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

ETHYLBENZÈNE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

XYLÈNE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Autres effets néfastes Non disponible.

XYLÈNE

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information requise.
--	-----------------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
Document d'orientation	CHIP for everyone HSG228. Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. DSEAR

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	20/04/2015
Révision	02
Remplace la date	12/11/2010
Numéro de FDS	12823
Statut de la FDS	Approuvé.

XYLENE / BUTYL ACETATE MIXTURE

Phrases de risque dans leur intégralité

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Signature

Jitendra Panchal

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes d'audition) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.